

L'essentiel de la réforme du lycée:

Les objectifs affichés :

- Promouvoir l'égalité des chances

- Mettre en place une orientation progressive et réversible

La philosophie

- Ne pas toucher à ce qui marche bien (ne pas toucher à la série S et ES)

- Améliorer ce qui ne marche pas :

→ Rendre la série L plus attractive

→ Rénover les séries STI

→ Améliorer l'orientation et l'accompagnement des lycéens

- « Eviter au maximum les sujets qui fâchent »:

→ Horaires disciplinaires

→ Baccalauréat

Les principes retenus :

- Maintien des voies et des séries et institution d'un droit à l'erreur.
- Maintien de la distinction seconde/cycle terminale et de l'organisation Trimestrielle
- « Réhabilitation » de la seconde de détermination
- Création d'un temps d'accompagnement de 2 h de la seconde à la terminale
- Enseignement organisé en 3 blocs :

1 → Les enseignements communs

2 → Les enseignements d'exploration / de spécialité

3 → L'accompagnement des élèves

1. Les enseignements communs :

. En seconde : à tous les élèves. La LV2 incluse
dans

l'enseignement commun.

. En cycle terminal : à une série, voire à une voie.

Horaires maintenus à l'identique

2011 ou 2012 des programmes réécrits pour un tronc commun

2. Les enseignements d'exploration en seconde :

2 enseignements (2 x 1h30) qui doivent permettre de:

- découvrir de nouveaux champs disciplinaires,
- préparer les choix à faire dans le cycle terminal

3. L'accompagnement des élèves : 2h

charges

Confié à l'autonomie des établissements mais cadré par un cahier des charges défini nationalement.

réussite

Cet accompagnement devrait être consacré à :

- Soutien / remédiation
- Préparation à l'orientation
- Développement de compétences méthodologiques nécessaires à la réussite dans le supérieur.

Il est inclus dans l'EDT des élèves et dans le service des enseignants

La voie technologique :

- Elle est maintenue et sa rénovation se poursuit avec les séries STI.
- La rénovation doit permettre de distinguer clairement les séries STI des bacs pro : pas d'insertion immédiate, orientation vers l'enseignement supérieur.
- Pas de spécialisation mais acquisition de compétences générales par l'approche technologique dans un champ donné.

Et les enseignants ?

- La définition du service restera hebdomadaire.
- L'accompagnement sera inclus dans le service
- Une mission de tutorat pour accompagner les élèves dans l'orientation, hors obligations de service sera proposée.
- La revalorisation n'est pas au rendez-vous.

Les exigences du SE UNSA :

- Un calendrier d'élaboration et de mise en œuvre « raisonnable »,
- Des conditions d'enseignement améliorées (Effectifs des groupes, horaire prof supérieur à horaire élèves),
- Des moyens en postes maintenus dans les lycées,
- Un service des enseignants, défini sur une base hebdo, incluant les missions d'accompagnement et la concertation,
- Un cahier des charges national,
- Une évaluation régulière de la « réforme »